

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 03 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	31 août 2022	24 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	12 août 2022	24 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	31 août 2022	24 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection Discussion avec les éducatrices concernant le mélange de préscolaire avec les haltes le matin et la fin de journée. Discussion avec une éducatrice concernant l'accessibilité du matériel de bricolage dans le groupe de 2 ans. Lors de mon suivi les enfants font des jeux libres, bricolages. La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Le permis sera recommandé à la suite de la recommandation de la santé publique			

original signé par
Karine Basque

Le 24 août 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Carole Obus

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 août 2022

Date